

AVIS N° AV-2018-142

Evénement	Suspension de cotation
Valeur(s) concernée(s)	TASLIF

- OBJET DE L'AVIS

Reconduction de la suspension des titres de capital de "TASLIF" suite au dépôt du projet d'offre publique

- REFERENCES

- Vu le dahir portant loi n°26-03 du 21 avril 2004, modifié par la loi n°46-06, relatif aux offres publiques sur le marché boursier, et notamment son article 30;

- Vu les dispositions du Règlement Général de la Bourse des Valeurs, approuvé par l'arrêté du Ministre de l'économie des Finances n°1268-08 du 7 juillet 2008 modifié et complété par les arrêtés du Ministre de l'économie et des Finances n°1156-10 du 7 avril 2010, n°30-14 du 6 Janvier 2014 et n°1955-16 du 4 Juillet 2016 notamment son article 2.2.1;

Il a été décidé ce qui suit :

- ARTICLE 1

Suite à la demande de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux, la suspension de la cotation des titres de capital de la société TASLIF est reconduite à compter du 16/10/2018, et ce, suite au dépôt d'un projet d'offre publique concernant ladite société.

- ARTICLE 2

Cet avis abroge et remplace l'avis N°139/18.